

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 31 MAI 2013**

Etaient présents : Stéphanie ELDIN, Jean LARUE, Véronique LOUIS, Allain MASSOT, Françoise OROZCO, Agnès SEVENIER, Bernard VINCENT (7)

Absents/excusés : Bruno BONZI donne procuration à Françoise OROZCO, Maurice CENTARO donne procuration à Agnès SEVENIER, Yvon DELAUZUN donne procuration à Jean LARUE, Louis HEBRARD donne procuration à Véronique LOUIS (4)

Madame la Maire **ouvre la séance à 18h30.**

Allain MASSOT a été désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent (12/04/2013)

II - **Points soumis au vote (délibérations à prendre) :**

- 1) Affaires scolaires : demande au Conseil Général de l'Ardèche d'ouverture d'une ligne pour le transport scolaire des lycéens
- 2) Convention avec l'association « Ovalie Berg Coiron Helvie » (OBCH)
- 3) Vallée de l'Ibie :
 - Validation du programme global du projet de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie
 - Autorisation à Madame la Maire de signer la convention avec le Syndicat de gestion des gorges de l'Ardèche
 - Validation des actions de préfigurations prévues en 2013
 - Validation du plan de financement des actions 2013 et notamment la contribution financière de la Commune
- 4) Fixation du tarif des photocopies

III – **Questions diverses et points d'information**

I-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12-04-2013

Pas de commentaire.

Le procès-verbal est adopté à l'**unanimité**

II- POINTS SOUMIS AU VOTE (délibérations à prendre)

- 1) **OBJET : Demande au Conseil Général de l'Ardèche d'ouverture d'une ligne pour le transport scolaire des lycéens**

Madame la Maire demande à Madame la seconde Adjointe chargée des affaires scolaires, Stéphanie ELDIN, de présenter la délibération.

Le Conseil général de l'Ardèche organise, pour les petites communes, un transport scolaire pour les lycéens en sus de celui existant pour les collégiens et les élèves de primaires et maternelles, à condition que 6 jeunes soient concernés. C'est la première fois que la Commune se trouve dans cette situation. Stéphanie ELDIN rappelle l'enjeu pour les parents qui n'auraient plus à s'organiser pour conduire leurs jeunes au lycée et confirme qu'avec 7 lycéens concernés, un dossier a été déposé auprès du service concerné au Conseil Général, cependant il est nécessaire qu'y soit adjointe une délibération du Conseil municipal, d'où l'objet de celle-ci.

Satisfecit à l'unanimité du Conseil municipal, pour la demande de création d'une ligne de transport scolaire pour les lycéens du village, afin que les parents des lycéens aient les mêmes services que les parents des primaires et secondaires.

2) **OBJET: Convention de partenariat avec l'association « Ovalie Berg Coiron Helvie » (OBCH)**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif 2013, une subvention de 156 € a été attribuée à l'association de rugby de Villeneuve de Berg pour les six enfants du village de Saint-Maurice d'Ibie participant à cette activité sportive.

La commune a été sollicitée pour que ce partenariat financier s'inscrive dans les mêmes conditions qu'avec l'association « Jeunesse Sportive Berg Helvie », soit pour une période de 3 ans, à hauteur de 26 € par jeune licencié en 2013, 27 € en 2014 et 28 € en 2015.

Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal le projet de convention adressé par l'association Ovalie Berg Coiron Helvie (OBCH), dont l'enseignement du rugby se fait non seulement aux jeunes de toutes les communes de la Communauté Berg et Coiron mais aussi d'Alba la Romaine, Vogüé et Valvignères.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Ovalie Berg Coiron Helvie (OBCH) pour la période 2013-2015, telle que présentée.

- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ladite convention, d'en assurer le suivi et de prendre les dispositions financières à cet effet.

3) **OBJET: Procédure de protection et de valorisation de la Vallée de l'Ibie**

Madame la Maire rappelle la démarche dans laquelle les cinq Communes qui se « partagent » la vallée de l'Ibie se sont engagées depuis 2010 pour protéger et valoriser le patrimoine naturel exceptionnel que représente la Vallée de l'Ibie en terme de biodiversité. Elle expose le projet dans sa globalité qui consiste à avoir un programme d'actions concertées avec toutes les communes riveraines.

De nombreuses réunions de travail ont eu lieu, associant la population concernée lors d'ateliers et de restitution de l'ensemble des travaux conduits.

Deux diagnostics ont été réalisés (activités socio-économiques et biodiversité) et portés à la connaissance de tous.

Un programme d'actions a été élaboré et présenté au public.

Il s'agit aujourd'hui de :

- **valider** pour principe le programme global du projet de protection et valorisation de la Vallée de l'Ibie dans le cadre d'un contrat biodiversité passé avec la Région Rhône-Alpes, conformément au dossier annexé ;
- **autoriser** Mme la Maire à signer la convention de partenariat pluriannuelle qui sera établie avec le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour le portage du programme ;
- **valider** les actions de préfiguration prévues pour 2013 ;
- **valider** le plan de financement des actions 2013 et notamment la contribution de **570 €** de notre Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **VOTE à l'unanimité** l'ensemble des points ci-dessus énumérés et se félicite de cette action concertée.

4) **OBJET: Tarif des photocopies**

Comme prévu au Budget primitif 2013, la commune s'est dotée d'une imprimante multifonctions laser couleur A4/A3, sous contrat de location avec la société « Microconcept Espace 07 » de Villeneuve de Berg.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal que toutes les associations du village puissent continuer à bénéficier de la gratuité des photocopies en noir et blanc (papier blanc ou couleur) et quel que soit le format ; par contre qu'elles participent financièrement pour les photocopies en couleur, soit :

Format A4 : - Photocopie *couleur* 0,15€
Recto/verso 0,20€

Format A3 : - Photocopie *couleur* 0,30€
Recto/verso 0,40€

Le nombre de photocopies par association sera facturé en fin d'année par l'émission d'un titre de recettes ; le Trésorier public de Villeneuve de Berg sera chargé du recouvrement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, **Approuve** les tarifs de photocopies ci-dessus.

III - POINTS D'INFORMATION

- RAPPEL : formation à l'utilisation du défibrillateur et aux gestes d'urgence et de survie : **Mardi 4 juin à 20h30 à la salle des fêtes**, madame la Maire insiste sur l'importance d'une telle formation pour les habitants du village.
- CONCERT : à l'église **le dimanche 9 juin à 18h**. Le groupe « les Ouates polyphoniques » revient au village avec son nouveau programme de polyphonies traditionnelles. La Commune offrira le « pot de l'amitié » à l'issue du concert. La paroisse a donné son accord. La participation financière se fera « au chapeau ».
- TEST à LA FUMEE : le contrôle obligatoire des installations privées raccordées au dispositif d'assainissement collectif au hameau des Salelles aura lieu les **13 et 14 juin 2013**. Les habitants concernés seront avertis individuellement. Des sorties de fumée pourraient avoir lieu sans que cela puisse faire penser à un éventuel incendie. Il y a nécessité de la présence des propriétaires afin de pouvoir éventuellement rentrer dans la maison pour effectuer des contrôles.
- INAUGURATION de l'assainissement des Salelles : la population est cordialement invitée à cette cérémonie le vendredi **14 juin à 17h30**, le rendez-vous est fixé à la station d'épuration, un apéritif sera servi ensuite à l'auberge des Salelles.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Jean LARUE, 1^{er} adjoint chargé des travaux fait le point sur les chantiers :

- Enfouissement des réseaux secs aux Salelles : tout **devrait** être terminé pour fin juin y compris les extensions de réseau pour Madame BERTE et Monsieur HERRERO.
- Concernant l'adduction d'eau du hameau de Vazeille les travaux sont en cours, effectués par l'entreprise Audouard. Il s'agit d'un investissement de près de 170 000€, financé par le SIVOM « Olivier de Serres ».
- Des fuites ont été constatées dans la toiture de l'église, il a fallu faire intervenir d'urgence une entreprise pour remettre les tuiles en place dont nombre avait glissé laissant apparaître de nombreuses brèches dans l'étanchéité du toit. L'entreprise Targos a été chargée de ces travaux en urgence, mais il faudra programmer au budget 2014 une révision générale de la toiture.
- Un parking de stationnement pour les voitures va être installé, au hameau des Salelles, sur le terrain communal au-delà de la station d'épuration. Des panneaux indicateurs seront posés à cet effet. Un aménagement succinct sera effectué par les employés communaux.

Les questions diverses étant épuisées, **Madame la Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h30.**

La parole est, alors, donnée au public :

Aucune question n'est posée.

Madame la Maire met fin à la séance à 19h35.

Fait à Saint Maurice d'Ibie, le 03 juin 2013

Véronique LOUIS
Maire